



Compte-rendu du groupe de travail Charte « éco-responsabilité et Cadre de Vie » du 14 décembre 2009 en mairie d'Argelès-Gazost

Etaient présents :

Alain LESCOULES, Président du groupe de travail, Maire de Luz-Saint-Sauveur,
André PUJO, Président de la Communauté de Communes d'Argelès-Gazost,
Henri BELLEGARDE, Maire de Bedous,
Jean-Marie DUPONT, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Toy,
Nelly CANTIN, Animatrice du Pays des Nestes,
Sophie VILLARD, Directrice de l'Agence Régionale pour l'Environnement, antenne Hautes-Pyrénées,
Olivier PERRIN, Directeur C.P.I.E. 64,
Cathy SARRAILH et Dominique PEFONTAN, Service Energie Syndicat d'Electrification 64,
Alain MIQUEU, Délégué territorial Béarn et Soule, DDEA 64,
Alex BOUARD, DDEA 65,
Geneviève SASIA, STAEL/DAD, DREAL Midi-Pyrénées,
Delphine PAMBRUN, Conseil Général 65,
Patricia MAUSSION, Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement,
Michel GEOFFRE, Fédération Nationale de l'Environnement 65,
Hélène MALERE, Association IDEAL à Grezian,
Clémentine ROUZAUD, Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves,
Jean-Louis ANGLADE, Président Communauté de Communes des Véziaux d'Aure,
Alan RIFFAUD, Parc national des Pyrénées en Aure,
Christophe ANDRE, Parc national des Pyrénées en Ossau,
Audrey BUTTIFANT, Chargée de mission Charte au Parc national des Pyrénées,
Christophe COGNET, Chef du service Gestion du Patrimoine et Développement au Parc national des Pyrénées,
Jacqueline ROUSSEAU, Service Gestion du Patrimoine et Développement au Parc national des Pyrénées

Etaient absents excusés :

François de BARROS, Directeur C.A.U.E. 65,
Nathalie GONTHIEZ et Emmanuel DAVID, ADEME Midi-Pyrénées,
François-Xavier CASANOVA, C.P.I.E. 65,
Fanny CROCHET, Secrétaire Général CAPEB Béarn et Soule,
Henri FORGUES, Président du Pays des Nestes, représenté par Nelly CANTIN,
Martin MALVY, Président de la Région Midi-Pyrénées,
Alain ROUSSET, Président de la Région Aquitaine,
Sébastien VAUCLAIR, Association PIREN,

Introduction par Monsieur le Président du groupe pour accueillir les participants et préciser que ce groupe de travail a pour objet de donner de la matière afin d'élaborer la charte du parc national sur deux thèmes, le développement durable et le cadre de vie, au travers des aménagements réalisés par les collectivités et les services présents sur le territoire. Pour cela, ce groupe de travail se réunira au moins trois fois d'ici le mois d'avril. Un tour de table invite chaque participant à se présenter.

La réunion est organisée en deux temps.

Tout d'abord une information sur la charte du parc national afin que tous les participants soient bien informés avec un temps de débats.

Puis une seconde partie centrée sur la thématique de ce groupe. Le volet développement durable est abordé par une présentation de l'ARPE sur le grenelle de l'environnement.

Pour chaque thème, il est demandé une contribution écrite à chaque participant. Une restitution collective sera faite lors de la prochaine réunion et servira de support pour orienter le travail du groupe.

I - Informations et échanges sur la charte du parc national

Dans un premier temps, le cadre de travail lié à la nouvelle loi sur les Parcs Nationaux, le nouveau décret du Parc national des Pyrénées et le projet de charte sont présentés :

- Qui élabore la charte ?
- Les objectifs de la charte,
- Le plan de la charte,
- Le calendrier,
- Les groupes de travail thématiques.

La discussion est ensuite ouverte sur la charte.

Les questions des participants amènent à préciser les points suivants :

- la charte correspond à un ensemble d'engagements contractuels pris par les Collectivités locales et territoriales, le parc national et d'autres acteurs. Toutefois, pour les communes, trois engagements sont obligatoires. Il s'agit :

- De rendre son document d'urbanisme compatible avec la charte du parc national,
- D'établir un plan de publicité,
- D'établir un plan de circulation.

- en aire d'adhésion, seuls les travaux qui peuvent avoir un impact sur la zone cœur doivent obtenir une autorisation du parc national qui est examinée en conseil d'administration.

II - Présentation et échanges sur la thématique « éco responsabilité et développement durable »

La seconde partie de la réunion a pour objet de commencer à travailler sur le thème de ce groupe.

Il est abordé par une présentation du développement durable sous le prisme du Grenelle. 8 thèmes sur les 13 du Grenelle ont été retenus comme pouvant être déclinés localement. Ils

sont explicités en suivant (bâtiment, urbanisme, transport, énergie, eau, déchets, structures publiques exemplaires et gouvernance, information et formation).

La discussion s'engage ensuite sur ces différents points.

Transports :

Un point est fait sur les projets en cours touchant aux transports collectifs et permettant d'accéder dans les vallées.

De même, il est fait état des projets situés dans les parties hautes du territoire et qui amènent à un recul de la circulation routière sur les différents accès menant à des sites prestigieux (Gavarnie, Cauterets, Orédon, Troumouse...) et aux stations de ski.

Eau :

Les échanges tournent autour de l'intérêt des microcentrales. De nombreux projets sont en cours de réflexion. Ces projets sont portés par des communes car elles amènent des ressources financières importantes. Il est cependant bien souligné que les microcentrales ont des impacts forts sur les rivières.

Il est rappelé que ces réflexions sur l'eau doivent se faire en étroite liaison avec le SDAGE.

Il est également précisé que, dans le cadre de la charte du parc national, un groupe de travail spécifique sur l'eau est mis en place et devra traiter ce sujet.

Il est relevé que les communes qui ont su profiter de l'hydroélectricité ont eu un développement intéressant.

Energie :

Un échange permet de constater des différences d'orientations pour l'implantation de panneaux solaires entre les deux départements. En effet, des demandes similaires d'installation de panneaux solaires ne sont pas traitées de la même façon dans les deux départements.

L'importance de pouvoir utiliser localement ses propres ressources (circuits courts, filières bois...) est souligné.

D'un point de vue plus général, le problème des financements pour toutes les thématiques est posé.

D'autre part, la question du diagnostic est également identifiée notamment sur les réalisations des communes et sur leur démarche concernant l'éco responsabilité.

Il serait notamment utile de connaître :

- le nombre de communes qui possèdent aujourd'hui un PLU,
- le nombre de communes engagées dans des démarches de développement durable,
- les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire.

Il est précisé, qu'en Midi-Pyrénées, une plateforme « développement durable » se met en place. Elle permettra de mettre en réseau les différentes démarches mises en œuvre. Cette plateforme collaborative devrait permettre de davantage mutualiser l'ensemble de ces réflexions sur le territoire.

La charte du parc national ne pourra pas traiter l'ensemble des sujets. Il est donc nécessaire de faire ressortir les thématiques les plus importantes pour le territoire. Cela doit également permettre d'approfondir ces priorités lors des prochaines réunions du groupe.

Pour ce faire, il est ensuite demandé à chaque participant du groupe de hiérarchiser, sur des fiches prévues à cet effet, les objectifs au niveau des différentes thématiques abordées.

III - Présentation et échanges sur la thématique « cadre de vie »

La thématique du « Cadre de Vie » est ensuite présentée avec un volet patrimoine et un volet services.

Une réflexion sur la qualité des paysages est demandée. L'exemple de l'association « Art et Paysage » est cité.

Pour cela, l'urbanisme est un outil important et qu'il faut mettre en place pour développer une vision de la Commune. En ce sens, le P.L.U. est un outil beaucoup plus puissant que la carte communale.

Pour être plus pertinent, le PLU doit être mis en place à l'échelle intercommunale afin d'englober un paysage plus large

Sur un autre point, il est important de renforcer la culture locale et de défendre cette culture locale très forte (histoire, auteurs, chants....) mais par dessus tout il faut défendre le pilier social en maintenant les services afin de maintenir la vie dans les villages (poste, crèche, transport, commerces...). Il ne faut surtout pas oublier l'homme.

Il est également précisé toute la richesse apportée par les résidents, il faut se poser la question du revenu, comment est-il généré dans les vallées ? Il faudra s'appuyer sur le diagnostic socio-économique (aspect démographique, attractivité des vallées...) réalisé par le Parc national des Pyrénées (document téléchargeable sur le site internet www.parc-pyrenees.com).

Le dynamisme associatif (par des personnes qui vivent sur place) est enfin à prendre en compte et à utiliser dans les vallées en complément de ce qui est fait par les collectivités.

Concernant la culture et dans le cadre de l'élaboration de la charte, un autre groupe de travail a été constitué afin d'approfondir cette thématique.

Des fiches sont également distribuées afin de recueillir les priorités du groupe sur les thèmes cadre de vie et services.

Monsieur le Président conclue la réunion en remerciant les participants de leur présence. Un compte-rendu de la réunion sera envoyé et une prochaine réunion sera programmée début février pour poursuivre le travail.